

RÉUNION 6 octobre 2021.

Présidence : Mme Nadine BARTHE

Présents : MM CAZALETs, PUHARRE

Mme LEMBEYE, Mme LAVAUZELLE, Mme DODOGARAY, Mme CHOPIN, Mme SAUVE

Absent : Mme Le Douaron

Excusés : M Tardan, M DINAND (donne pouvoir à M Cazalets), M PIERAGNOLO (donne pouvoir à Mme Barthe), Mme ROUGIER, M GOICOCHEA (donne pouvoir à Mme Sauv ), M BOURROUILH (donne pouvoir à Mme Dodogaray)

Secr taire : M CAZALETs

Convocation : 01/10/2021

Plusieurs points sont   ajouter   l'ordre du jour :

- remboursement d'une paire de lunettes cons cutivement   une chute sur l'espace public ;
- tarification de l'emplacement d'un food truck ;
- choix d'un prestataire pour l'entretien du r seau incendie.

En pr ambule, Madame le Maire demande s'il y a une observation suppl mentaire au proc s-verbal du 01/09/2021

Aucune observation n'ayant  t  formul e, le proc s-verbal du Conseil Municipal du 02/08/2021 est donc approuv  et sign .

1 : N  01-10-2021 : Vente d'une parcelle de 140 m    M Tauzin

M Tauzin a manifest  son int r t pour l'achat de la parcelle AB 442. Un prix de 140   a  t  propos  pour l'achat de cette parcelle de 140 m . Cette parcelle  tant en impasse et desservant 2 autres terrains, les riverains concern s ont  t  consult s afin de v rifier leur int r t pour cet achat. Leurs r ponses  tant n gatives, il est donc propos  de vendre la parcelle XX YY   M Tauzin pour la somme de 140  .

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette d cision est accept e   l'unanimit .

2 : N  02-10-2021 Zonage d'assainissement d'eaux pluviales

Une enqu te publique pilot e par le SIVU d'assainissement pour le compte de la commune a permis de pr senter aux administr s le contenu du zonage d'eaux pluviales. Ce zonage d finit des zones d'infiltration possible, impossible ou av r e. Des prescriptions adapt es   chacune de zone figurent dans le zonage et doivent  tre prises en compte dans les avis d'urbanisme, avec l'objectif de favoriser l'infiltration et la gestion des eaux pluviales   la parcelle, dans la mesure du possible. Il est propos  au Conseil d'adopter les prescriptions figurant dans le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

3 : N° 03-10-2021 Attribution d'un numéro à une nouvelle parcelle chemin de la Biasse

Une maison va être construite chemin de la Biasse (M Thompson). Située entre le numéro 2 et le numéro 4, il est proposé de lui attribuer le numéro 2bis chemin de la Biasse.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

4 : N° 04-10-2021 Subvention au service d'aide à domicile (SAAD)

Une grosse majorité des communes concernées par le périmètre d'action du SAAD a délibéré pour participer à hauteur de 3,50 € par habitant. Cela porte le montant de la subvention 3727,50 € pour la commune de Navarrenx, sur la même base de financement que les autres communes.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

5 : N° 05-10-2021 Convention avec le centre de gestion 64 pour le Pôle renfort

Eléonore Lavardez quittant la commune, il a été envisagé de faire appel à un renfort temporaire auprès du CdG 64, dans l'attente d'une solution de remplacement pérenne. Ce renfort sera apporté sur des missions de comptabilité, pour un montant de 1670,55 € correspondant à 3 jours par semaine au mois d'octobre. Pour obtenir ce renfort, il convient d'adhérer au Pôle renfort par délibération.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

6 : N° 06-10-2021 Convention pour l'entretien du réseau incendie

3 devis ont été demandés pour l'entretien du réseau incendie aux sociétés SAUR, AGUR et Gemeau. Le devis de la société Gemeau étant nettement inférieur aux 2 autres, il est proposé de confier pour 3 ans à cette société l'entretien des 23 hydrants de la commune pour un total de 1782 € TTC.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

7 : N° 07-10-2021 Remboursement d'une paire de lunettes suite à une chute place des Casernes

Un piéton a subi une chute due au soulèvement du béton place des Casernes. Les assureurs de ce particulier et de la commune sont en discussion pour dégager les responsabilités respectives, mais la commune doit faire l'avance pour le remboursement des lunettes cassées, à hauteur de 375 €.

Il est proposé au Conseil d'adopter le devis proposé par l'association Libre Cours.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

8 : N° 08-10-2021 Emplacement pour un food-truck

La commune a été sollicitée pour l'installation d'un food-truck une fois par semaine, le mercredi soir, au parking du cimetière. Il convient de fixer un prix par soirée de présence pour ce type de commerces mobiles. Il est proposé au Conseil un prix de 4 € sans électricité, et éventuellement 8 € s'il fait la demande d'un emplacement avec branchement électrique.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

9 : N° 09-10-2021 Location du rez-de-chaussée de la mairie pour la Toussaint

La commune a été sollicitée par Mme Contado pour la réservation du niveau 1 de la mairie avant la Toussaint pour procéder à l'exposition et la vente de fleurs. Cette prestation est habituellement facturée 250 euros, et il est proposé de reconduire le montant de cette location.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

10 : N° 10-10-2021 Durée d'amortissement des réseaux d'assainissement

La commune doit investir pour renouveler et mettre en séparatif son réseau d'assainissement, pour la partie eaux pluviales. Il est nécessaire de statuer sur la durée de vie des équipements et de prévoir la durée d'amortissement de ces investissements. Il est proposé au Conseil de fixer cette durée d'amortissement à 50 ans pour les réseaux d'assainissement.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

11 : N° 11-10-2021 Approbation des aménagements PMR pour la mairie et l'école élémentaire

L'APGL a été missionnée pour élaborer les dossiers de mise en accessibilité PMR de la mairie et de l'école élémentaire. Ces dossiers ont été adressés à la mairie le 29 septembre et présentés en séance. Les propositions de l'APGL sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Vote CONTRE : 0 ABS : 0 POUR : 12

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

Divers

La commune envisage de candidater pour la création d'un espace de vie sociale. Plusieurs personnes sont susceptibles d'être intéressées au montage de ce projet, et d'autres villes portent ou souhaitent porter des projets comparables, et pourront servir d'appui pour mener à bien cette entreprise. Une phase de diagnostic à l'échelle de la commune et d'un territoire plus large (ancien canton de Navarrenx) doit être menée au préalable, et l'association des citoyens et des associations est essentielle. Un groupe d'élus devra être associé à la création de ce projet.

Nous, Nadine BARTHE, Maire clôturons et arrêtons la présente séance comprenant 10 délibérations : du n° 01-10-2021 au n° 11-10-2021.

BARTHE Nadine	DODOGARAY Christelle,
PUHARRÉ Michel,	BOURROUILH Joel, excusé
ROUGIER Tiphaine, excusée	LAVAUZELLE Nadia
CAZALETTS Henri	TARDAN Emile, excusé
CHOPIN Marjorie	LE DOUARON Anne absente
DINAND Jacques, excusé	PIERAGNOLO François, excusé
SAUVÉ Magali	LEMBEYE Natacha
GOICOCHEA Loïc, excusé	